



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 10 novembre 2023

ÉPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES : POINT DE SITUATION – 10 NOVEMBRE 2023 – 21H30

Cet après-midi, le Pas-de-Calais a connu un épisode pluvieux intense faisant suite à des cumuls déjà exceptionnels survenant depuis plusieurs jours et intervenant dans un contexte hydrologique très préoccupant. Jusqu'à 50 à 60 mm sont tombés sur l'ouest du Pas-de-Calais, voire très localement 70 à 80 mm sur les 24 dernières heures.

La vigilance rouge pluie inondation a pris fin ce jour. Le département est dorénavant placé en vigilance jaune inondations.

Le préfet appelle néanmoins les habitants du Pas-de-Calais à rester extrêmement prudents car la Liane, l'Aa et la Canche demeurent en vigilance rouge crues. La Hem, la Lys-Amont et la Lys-Plaine sont par ailleurs classées en vigilance orange.

Bilan à 21h30:

- **247** communes sont toujours concernées par les inondations (**65** communes pour l'arrondissement de Saint-Omer, **62** pour l'arrondissement de Boulogne, **83** pour l'arrondissement de Montreuil, **10** pour l'arrondissement de Béthune et **27** pour l'arrondissement de Calais).
- **700** personnels de la sécurité civile sont engagés sur le terrain : les sapeurs-pompiers du SDIS bénéficient de l'appui de renforts zonaux et nationaux avec des moyens aquatiques et de pompage.
- Ils ont procédé depuis 6h ce matin à **472** interventions (visites de reconnaissance, pompage, déblayage, etc) et à **94** évacuations, dont **15** évacuations par l'hélicoptère de la sécurité civile à Hesdigneul-lès-Boulogne.
- Depuis le début de l'épisode (2 novembre 2023), **1 531** interventions et **639** évacuations ont été réalisées par les sapeurs-pompiers.
- **4** blessés légers sont recensés (**1** personne blessée supplémentaire par rapport au dernier bilan. Il s'agit d'une femme ayant inhalé des fumées lors d'un début d'incendie provoqué par les inondations à Lambres).
- **7 500** personnes connaissent des restrictions d'usage de l'eau au sein de plusieurs communes situées sur les secteurs de Samer et de Doudeauville. Des distributions d'eau embouteillées sont réalisées.
- **37** foyers sont toujours privés d'électricités (7 foyers à Clairmarais et 30 à Attin-la-paix-faite).
- Une cellule de crise est activée 24h/24 à la préfecture du Pas-de-Calais, sous l'autorité du préfet, pour diriger les opérations de secours.
- **94** axes routiers sont coupés.
- Grâce à l'action décisive des sapeurs-pompiers, **450** bovins ont été sauvés dans deux arrondissements de l'arrondissement de Montreuil.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Mesures mises en oeuvre

Mise en œuvre de pompes : des pompes à grande capacité sont déployées à Calais (quai Battellerie), Cuinchy, Arques (digue du Haut Meldyck), Ardres et Guines.

Confortement et surveillance de la digue de l'Estrée : les travaux de renforcement de la digue à Recques-sur-course, Estrée et Estréelles (secteur de Montreuil) ont été suspendus en raison de la montée des eaux. Ils reprendront dès que la situation le permettra.

Mobilisation des sapeurs-pompiers et des FSI au contact de nos concitoyens : le préfet a demandé aux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers d'être en lien constant avec les personnes sinistrées. Du porte à porte est actuellement réalisé par les services. Une attention particulière est également accordée aux habitations qui ne sont pas occupées pour éviter les vols.

Prise en compte des personnes vulnérables : un recensement des personnes vulnérables est réalisé en lien avec les élus. Une attention particulière est portée aux personnes âgées isolées. **16** d'entre elles ont été prises en charge par l'ARS dans un hébergement dédié.

Aide aux sinistrés

- **A destination des élus - procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle**

A la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une commission « catastrophe naturelle » en procédure accélérée se réunira le 14 novembre 2023, afin de traiter les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes impactées par les inondations récentes. Les communes ont été invitées à transmettre leurs demandes dès à présent et jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 12h. Plus de 50 communes ont d'ores et déjà déposé un dossier. Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

- **A destination des entreprises**

Pour répondre aux besoins des entreprises fortement impactées par les intempéries, la DDETS du Pas-de-Calais a mis en place, à la demande du préfet, une cellule de crise pour répondre aux questions des entreprises concernant le recours à l'activité partielle ou les possibilités de dérogation au temps de travail. Les informations sont disponibles en annexe et sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

- **A destination des exploitations agricoles**

A la demande du préfet, une cellule dédiée aux questions agricoles est mise en place dans le département. Elle constitue un guichet unique pour répondre aux questions des exploitants agricoles et des professionnels de l'agro-alimentaire. Cette cellule « agricole » mobilise les services de la DDTM et de la DDPP, chacun dans leur domaine de compétence. Elle sera également en relation avec la cellule pilotée par la DDETS sur les questions en lien avec l'emploi salarié.

Le guichet unique est opérationnel depuis ce vendredi 10 novembre et accessible 7 jours sur 7, et 24h sur 24 au 03 21 22 98 20 Une adresse mail : criseagri-inondation62@pas-de-calais.gouv.fr est également ouverte pour recueillir les questions ou sollicitations.